

Projet agrivoltaïque de Longueteau
Commune de Goubeyre (97113)

Notice agricole

Juillet 2025

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier, une étude de Cas par Car a été déposée au titre du Code de l'Environnement. Le présent document constitue une annexe du Cerfa et vise à décrire le projet agricole qui sera mis en place sous les ombrières solaires permettant parallèlement de produire de l'électricité d'origine renouvelable.

Il est à noter qu'au moment du dépôt du Permis de Construire, une étude agricole plus approfondie sera fournie.

Présentation de l'exploitation

Jean Longueteau, issu d'une famille d'agriculteurs et aujourd'hui installé en métropole est le propriétaire des parcelles du projet. Sa fille, Amandine Longueteau travaille sur les terres familiales en tant que salariée au sein de la SARL Espérance Saint-Jacques, société fondée en 1996 et toujours gérée par son père. Elle a pour projet de s'installer en tant qu'exploitante.

Les productions principales sur l'ensemble de l'exploitation sont la banane et la canne à sucre avec, dans une moindre mesure, le maraîchage (aubergines, choux, christophines, patate).

La canne est vendue aux distilleries de Basse-Terre, la banane est destinée à l'export et les productions maraîchères à différents grossistes.

Description des parcelles du projet

La figure 1 présente la répartition des différentes cultures sur les parcelles du projet qui représentent au total trente hectares.

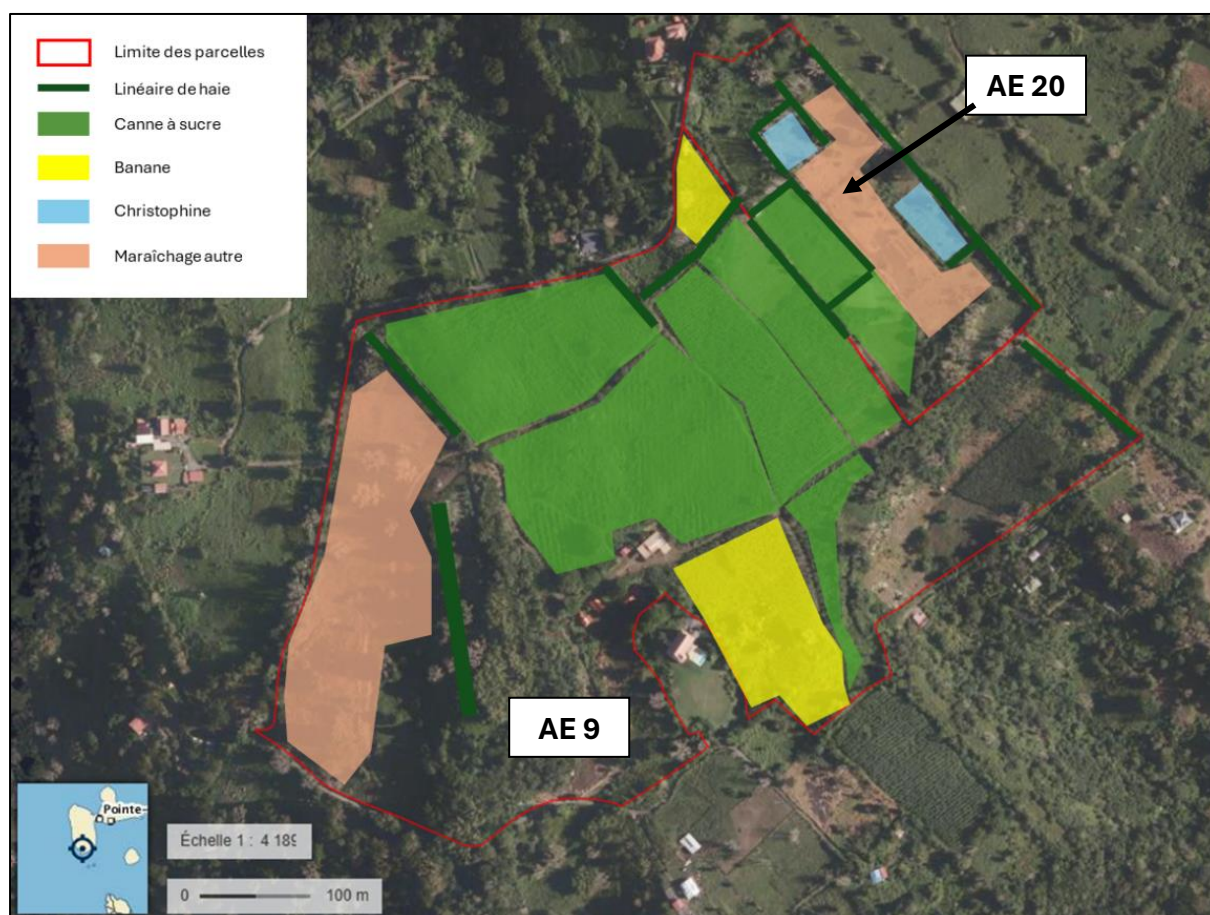


Figure 1 : Description des parcelles avant-projet

Historiquement les deux parcelles étaient conduites en culture de bananes. Aujourd'hui la parcelle AE 9 est majoritairement conduite en canne à sucre, avec quelques reliquats de bananes, tandis que la parcelle AE 20 est moitié canne moitié maraîchage. Sur cette parcelle, on retrouve, à la date de rédaction de ce document, des aubergines, des choux et des christophines.

Description du projet agricole

La figure 2 présente le futur projet agricole sur les deux parcelles et la zone envisagée pour l'implantation de la centrale agrivoltaïque.

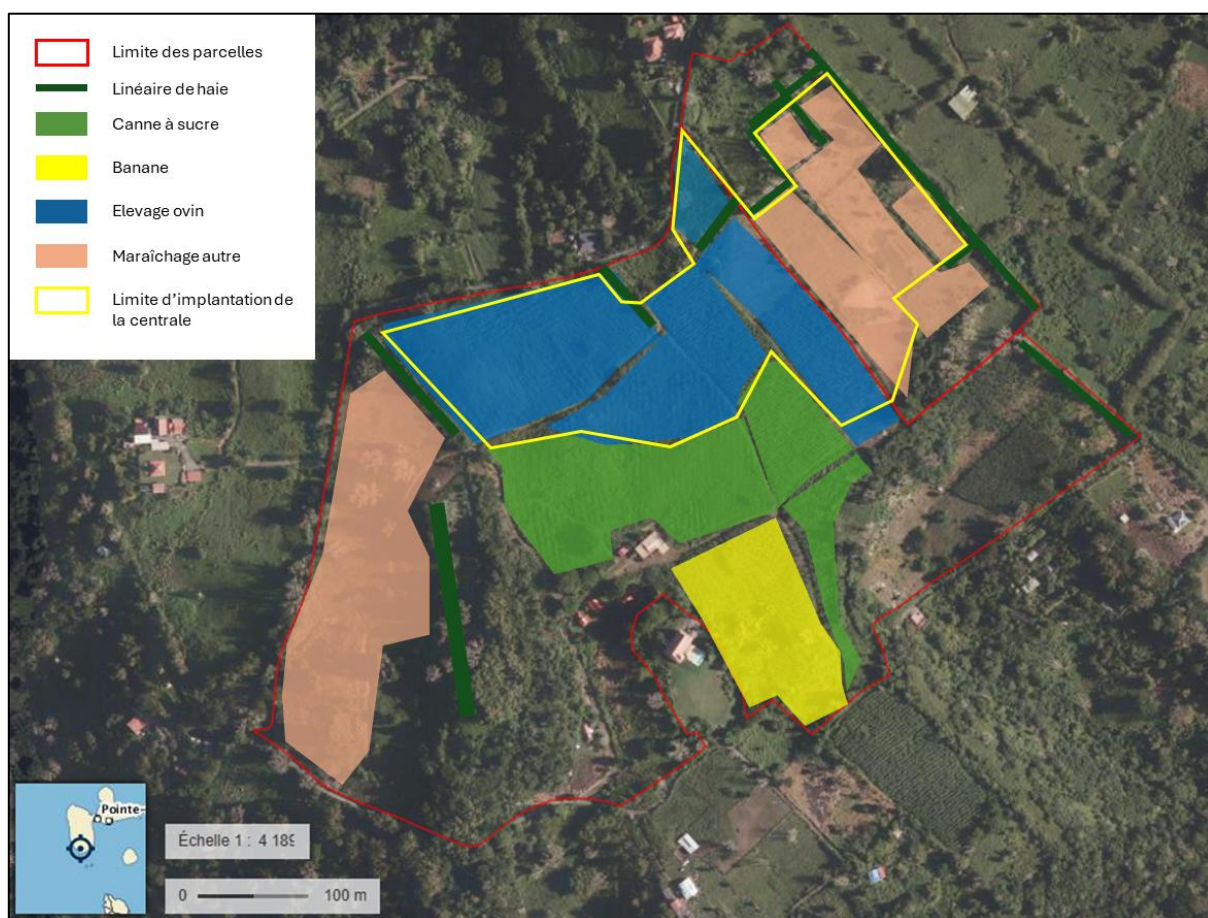


Figure 2 : Description des parcelles après-projet

- Projet d'élevage ovin sous panneaux

À travers le projet agrivoltaïque, Amandine Longueteau souhaite développer l'écopâturage dans les parcelles de bananes de son exploitation (environ trois hectares). La future zone sous panneaux de la parcelle AE 9, actuellement en canne, sera convertie en pâture pour un cheptel de moutons dont la taille sera définie ultérieurement. Cette

zone représentera environ cinq hectares. Sous les panneaux, les moutons effectueront du pâturage tournant sur du tout-venant lorsque qu'ils ne seront pas dans les bananeraies. L'objectif premier du cheptel est donc la gestion de l'enherbement dans les bananeraies.

Ceci présente un double intérêt : en premier lieu cela permet de réduire considérablement l'emploi d'herbicides pour la gestion de l'enherbement. Ensuite c'est économiquement intéressant car cela concourt à diminuer le temps de travail dans les parcelles (plus besoin de débroussaillage manuel). Les moutons « réformés » pourront être vendus à des particuliers ou bien à un abattoir.

Pour information, la figure 3 présente des gammes de teneur en chlordécone sur différentes parcelles analysées sur la commune de Gourbeyre. On remarque que la parcelle AE 9 qui accueillera le cheptel ovin est une des seules de la commune de taille importante ayant une teneur limitée permettant l'activité d'élevage.

Enfin, en plus de permettre le bien-être animal en limitant le stress thermique, la centrale agrivoltaïque et ses clôtures permettront la protection contre les chiens errants, ou encore les vols qui peuvent faire de gros dégâts aux troupeaux. Les panneaux permettent aussi une meilleure pousse de l'herbe pendant la saison sèche ainsi qu'un maintien de l'humidité.

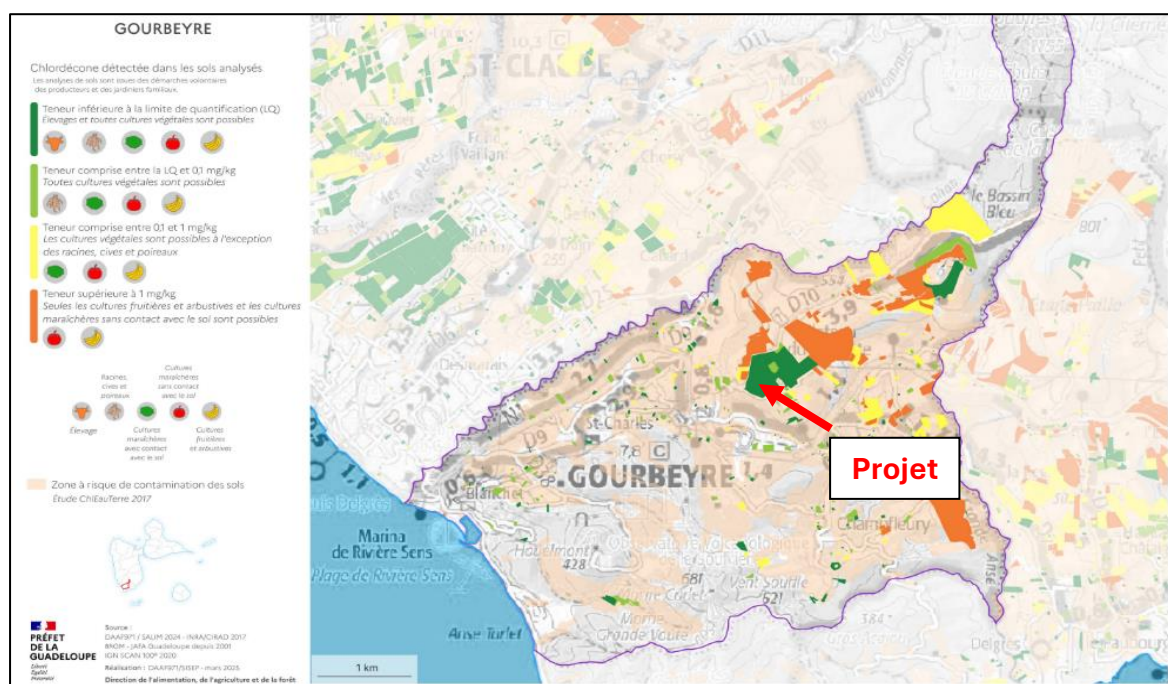


Figure 3 : Chlordécone détecté dans les sols analysés sur la commune de Gourbeyre (source : DAAF Guadeloupe, 2025)

ELEVAGE OVIN



Cultures : Elevage ovin



Problématiques : pousse de l'herbe faible due aux pics de chaleur, aucun espace d'ombrage pour ovins



Solution technologique : Fixe haut

Bénéfices :

- ✓ Surface de pâture préservée
- ✓ Meilleure pousse de l'herbe via ombre projetée
- ✓ Diminution impact prédateurs (clôture)
- ✓ Abris pour ovins en cas de fortes chaleurs

- Projet de maraîchage sous panneaux

La zone actuellement en maraîchage sur la parcelle AE 20 restera du maraîchage sous les panneaux. Amandine et Jean Longueteau envisagent la production de légumes racines (ignames, patate douce), de christophines ou autres.

À cause des coûts de production, l'activité maraîchère est aujourd'hui difficilement rentable pour l'exploitation. Amandine et son père voient le projet agrivoltaïque comme un moyen de soutenir, pérenniser et développer cette activité.

Ce modèle permet de sécuriser les surfaces allouées au maraîchage voire de les augmenter. Il contribue ainsi concrètement à renforcer l'autonomie alimentaire du territoire tout en valorisant durablement le foncier agricole. D'un point de vue plus technique, les panneaux permettront de mieux protéger les sols face aux intempéries (fortes précipitations et battance et érosion qui en découlent).

Enfin la canne à sucre sera maintenue sur les zones où les panneaux ne seront pas implantés, notamment les zones de pente. Les linéaires de haie, surtout présents sur la parcelle en maraîchage, seront maintenus pour le maintien de la biodiversité présente et active dans le projet agricole actuel et futur.

Conclusion

Le projet agrivoltaïque envisagé vise à intégrer des activités d'élevage ovin et de maraîchage sous panneaux photovoltaïques. Il s'inscrit dans une logique de diversification des productions agricoles et d'optimisation de l'usage des terres. L'élevage ovin permettra, entre autres, une gestion de l'enherbement dans les bananeraies de l'exploitation de la famille Longueteau, tandis que le maintien du maraîchage sous panneaux pourrait contribuer à la pérennité de cette activité, actuellement peu rentable. Le projet pourrait ainsi offrir des perspectives d'adaptation technique et économique pour l'exploitation.

Pour rappel une étude de faisabilité économique sera réalisée par un bureau d'étude d'expertise agricole dans le cadre du dépôt de permis de construire.